



Lettre d'information trimestrielle

MM. Nouredine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume, Charles FRIES, Ambassadeur de la République française au Maroc, Aziz AKHANNOUCH, Ministre de l'Economie et des Finances par intérim et Michel BOUVIER, Président de FONDAFIP et Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Placée sous le thème «Quel pilotage des réformes en finances publiques au Maroc et en France ?», la VIIème édition du Colloque International sur les finances publiques, tenue sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances a été initiée par la Trésorerie Générale du Royaume en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDAFIP), les 13 et 14 septembre 2013.

Devenu un rendez-vous incontournable pour les questions économiques d'actualité, le colloque s'est penché sur le pilotage des réformes en finances publiques à travers quatre tables rondes :

- 1ère table ronde : «Enjeux et diagnostics» présidée par M. Hassan ABOUAYOUB, Ambassadeur du Maroc en Italie ;
- 2ème table ronde «Quelle nouvelle stratégie de pilotage des réformes en finances publiques?» présidée par M. Mohammed Tawfik MOULINE, Directeur général de l'institut royal des études stratégiques ;
- 3ème table ronde : «Quelle nouvelle stratégie de pilotage opérationnel?» présidée par M. Abdelali BENAMOUR, Président du Conseil de la concurrence ;
- 4ème table ronde : «Quels nouveaux instruments de pilotage des finances publiques?» présidée par M. M'hamed SAGOU, Professeur universitaire, ancien ministre des Finances.

Dans ce Numéro

EN BREF

- ▶ 3ème Session de l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSAS Board)
- ▶ Atelier sur l'intégrité dans les rapports entre les secteurs public et privé dans les pays arabes
- ▶ 61ème congrès mondial des femmes entrepreneurs sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi
- ▶ Réunion de la Trésorerie Ministérielle auprès du Ministère de l'habitat avec ses partenaires
- ▶ Réunion du réseau Middle East and North Africa-Organisation de Coopération et de Développement Economiques (MENA-OCDE) sur les marchés publics

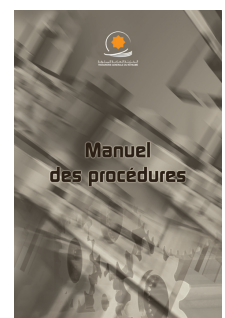
POINT SUR ... ET ACTUALITE PROJETS

- ▶ Point sur ... Section Fondafip Maroc
- ▶ Actualité projets : Les enchères électroniques inversées

RESSOURCES HUMAINES

- ▶ Nominations

Nouvellement
paru





3^{ème} Session de l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSAS Board)



Au titre des sessions de l'International Public Sector Accounting Standards Board pour l'année 2013, MM. Noureddine BAMOU, Chef de la division des opérations comptables, Mohammed KABELMA, Chef du service de l'organisation et de la normalisation comptable et Rachid EL BEJJET, cadre à la Direction de la réglementation et de la normalisation comptable se sont rendus à la 3^{ème} rencontre du 16 au 19 septembre 2013 à Toronto, Canada.

Les principaux thèmes inscrits, lors de cette session, ont couvert :

- Le cadre conceptuel des normes comptables et de l'information financière du secteur public ;
- Les projets de normes sur la première adoption des normes IPSAS en comptabilité d'exercice et sur les avantages sociaux ;
- Les projets de révision des normes comptables IPSAS 6 à 8 sur la consolidation et de reporting sur la performance de service ;
- Une discussion sur la stratégie, la gouvernance et la supervision du Conseil.

En marge de cette rencontre, une discussion a porté sur l'ouverture du Conseil à d'autres organes similaires du milieu du secteur privé. Ainsi, il a été décidé de renforcer les liens de coopération notamment avec l'International Accounting Standards Board (IASB) et le Groupe de Travail Intergouvernemental des experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR).

Atelier sur l'intégrité dans les rapports entre les secteurs public et privé dans les pays arabes

La Trésorerie Générale du Royaume a été conviée par l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à prendre part à l'atelier tenu sous le thème : «L'intégrité dans les rapports entre les secteurs public et privé dans les pays arabes», les 24 et 25 Septembre 2013 à Casablanca.

Lors de cette rencontre, M. Hamid BENABBOU, Cadre à la direction de la réglementation et de la normalisation comptable a animé une présentation de la nouvelle réforme des marchés publics.

Il a également mis le point sur les réformes parallèles menées dans ce domaine à même de soutenir les efforts déployés au niveau réglementaire (la réforme projetée de la commission des marchés publics et la mise en œuvre de la stratégie nationale de formation en matière de marchés publics).

Cet atelier auquel ont assisté les représentants de différents pays arabes, notamment l'Arabie Saoudite, la Jordanie, l'Egypte, la Palestine, la Tunisie, la Mauritanie, le Soudan, le Djibouti, a mis en évidence les rapports entre les secteurs public et privé dans les pays arabes en terme d'intégrité dans la passation des marchés publics.

61^{ème} congrès mondial des femmes entrepreneurs sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi



Mme Laila LAKAIRI, Chef de la division des ressources humaines et M. Mohammed MERZOUKI, Directeur du pilotage des métiers et de l'animation du réseau ont participé au 61^{ème} congrès mondial tenu sous le thème : «Femmes entrepreneurs, des valeurs sûres pour une performance durable», du 25 au 29 septembre 2013 à Marrakech.

Placé sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et organisé par l'Association des Femmes chefs d'Entreprises du Maroc

(AFEM), ce congrès a permis de croiser les réflexions des femmes entrepreneurs de 70 pays, des décideurs, des opérateurs économiques, des chercheurs et des universitaires sur les approches professionnelles exemplaires devant favoriser la performance durable.

A l'issue de ce congrès, un dîner officiel, a été offert à l'ensemble des femmes en présence de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meriem.

Réunion de la Trésorerie Ministérielle auprès du Ministère de l'habitat avec ses partenaires

S'inscrivant dans le cadre de l'ouverture de la Trésorerie Générale du Royaume sur ses partenaires pour l'amélioration des services rendus, une réunion a été organisée par la Trésorerie Ministérielle auprès du Ministère de l'habitat avec les directeurs centraux dudit Ministère, le 26 septembre 2013 visant à engager un dialogue d'amélioration des services.



Cette rencontre a connu la présentation :

- de la trésorerie ministérielle, ses missions et ses ressources humaines ;
- des statistiques relatives à la gestion des engagements et émissions au 3^{ème} trimestre 2013 et les propositions d'action au 4^{ème} trimestre 2013 ;
- des multiples chantiers de réformes engagées par la Trésorerie Générale du Royaume.

Au terme de cette réunion, un débat a été ouvert et a connu la participation active aussi bien des directeurs centraux que de leurs collaborateurs autour de plusieurs questions.

Réunion du réseau Middle East and North Africa- Organisation de Coopération et de Développement Economiques (MENA-OCDE) sur les marchés publics

M. Noureddine BENSOUA, Trésorier Général du Royaume accompagné de MM. Abdelmajid BOUTAQBOU, Chef de la division des études juridiques et de la réglementation générale et Hassan MARROK, Chef de service du contrôle des biens et services à la Trésorerie ministérielle auprès du Ministère de l'Economie et des Finances, ont participé à la réunion des co-présidents du réseau MENA-OCDE sur les marchés publics, les 26 et 27 septembre 2013 à Séoul, Corée du Sud.



L'objectif de cette réunion est d'échanger entre les pays membres de ce réseau sur les thèmes relatifs aux incitations à la Petite et Moyenne Entreprise (PME) en matière de marchés publics et au développement de la fonction «Achat».

Lors de cette réunion, les interventions des représentants des Etats-Unis, de la Chine, du Chili et de la Corée du Sud ont permis de faire le point sur les avancées réalisées dans ces pays en matière de passation des marchés publics.

Le Maroc a été également invité à partager son expérience en matière d'encouragement à la PME notamment les nouvelles dispositions prévues dans le décret du 20 mars 2013 sur les marchés publics.

En termes de centralisation et de déconcentration de la fonction «Achat», le Maroc a précisé que la gestion des marchés publics est une fonction déconcentrée. En vue de tirer profit d'une mutualisation des achats entre les administrations, le nouveau décret a prévu l'institution de «collectif d'achat» qui offre l'avantage des achats groupés avec des économies d'échelle.

Enfin, la réunion a permis à la Corée du Sud de présenter sa candidature pour la coprésidence du réseau en plus du Maroc, de la Tunisie et de l'Italie.



POINT SUR...

Dans le cadre du partenariat avec l'association pour la fondation internationale des finances publiques (Fondafip), la Trésorerie Générale du Royaume a développé des échanges en matière de gouvernance financière.

Dédiée à promouvoir la recherche-action en finances publiques en France et à l'étranger et à créer des échanges entre les chercheurs et les praticiens dans ce domaine, la Fondafip s'est appropriée une place de choix en la matière.

Présente dans de nombreux pays grâce à son réseau de partenaires sur le plan international, elle organise chaque année un cycle de colloques en France et à l'étranger qui réunit des experts de haut niveau pour échanger leurs expériences et leurs idées.

Et afin de promouvoir les études en gouvernance financière, Fondafip a créé des groupes de réflexion composés des chercheurs, des universitaires, des experts, des élus et des décideurs publics.

C'est dans cet esprit que la section Fondafip Maroc est née. Cette section s'organise autour de groupes de recherches constitués selon les mêmes principes que ceux mis en place par Fondafip France. Ces groupes entreprennent des recherches autour de thèmes, ce qui permet de faciliter la collaboration entre les deux pays.

Les thèmes de recherches portent sur :

- La consolidation des comptes publics ;
- Le financement du patrimoine culturel ;
- Les finances publiques et les institutions politiques ;
- Le contrôle administratif ;
- Les finances locales ;
- Les ressources Humaines ;
- L'emprunt.

Ainsi, les actions de la section Fondafip Maroc s'articulent autour des axes suivants :

- la constitution de groupes de recherche chargés de suivre les chantiers de modernisation de la gestion financière publique ;
- l'organisation annuelle d'un colloque sur les finances publiques au Maroc et en France ;
- la participation de la Trésorerie Générale du Royaume aux différentes manifestations organisées par Fondafip en France et à l'étranger ;
- l'échange entre les experts marocains et les experts de Fondafip sur les finances publiques ;
- la préparation et la supervision des études de Master en finances publiques au profit du personnel de la Trésorerie Générale du Royaume.

LES ENCHÈRES ÉLECTRONIQUES INVERSÉES

L'optimisation de la gestion des achats courants trouve une réponse innovante dans le programme de dématérialisation de la commande publique, à travers le mécanisme des enchères électroniques inversées.

Les enchères électroniques inversées constituent un nouvel outil à la disposition des acheteurs publics pour mener à bien leurs négociations. Le principal objectif étant en effet, pour les acheteurs publics, de faire baisser le prix d'acquisition de leurs fournitures courantes.

Le principe des enchères électroniques inversées consiste à mettre en concurrence, en temps réel, des soumissionnaires pour aboutir au prix le plus bas pour l'acheteur public.

La mise en œuvre d'une enchère électronique inversée requiert un certain nombre de préalables notamment, la définition claire du besoin à satisfaire. Le cahier des charges donnant lieu à l'enchère doit être compris de tous et les spécifications doivent être précises et détaillées, permettant ainsi de faire du prix le principal élément de différenciation.

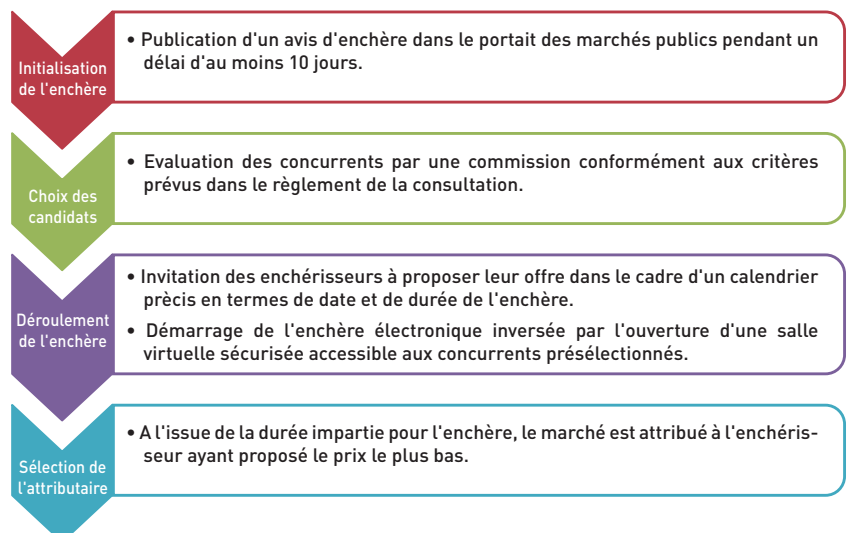
Les enchères électroniques inversées démarrent par l'ouverture d'une salle virtuelle sécurisée accessible à des fournisseurs présélectionnés, invités à s'y connecter dans le cadre d'un calendrier précis en termes de date et de durée de l'enchère. Les enchérisseurs proposent des offres de prix qui évoluent à la baisse durant la plage horaire spécifiée.

Le classement respectif des enchérisseurs peut être établi à chaque moment de l'enchère électronique sur la base d'un traitement automatique. A l'issue de la durée impartie pour les enchères, le marché est attribué au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas.

Là encore, la transparence et la non-discrimination est un atout en termes de recherche de performance, que ce soit pour les entreprises ou pour les acheteurs publics puisque, d'une part, les entreprises ont une vision en temps réel de leur position concurrentielle et d'autre part, l'anonymat des candidats est préservé tout au long de l'opération d'enchère électronique. Le résultat définitif de cette procédure correspond réellement et incontestablement à l'offre de prix la mieux disante.

Ainsi, les enchères électroniques inversées ne se limitent pas à permettre à l'entreprise ayant proposé le plus bas prix de remporter le marché, mais c'est un procédé qui va bien au-delà, pour donner au système achat-vente toute la lisibilité, la transparence et la célérité requise à la fois pour l'administration et pour ses cocontractants.

Il convient de souligner à ce titre, que partout dans le monde où le mécanisme des enchères électroniques inversées est déployé, tous les acteurs s'accordent à dire qu'il génère des gains substantiels allant selon les marchés, de 20 à 50% d'économies par rapport aux prix des prestations antérieures réalisées avant la mise en place d'un tel système.





Nominations

Au titre de l'année 2013, la Trésorerie Générale du Royaume a procédé à la nomination des :

Agents comptables à l'étranger

- Mme Sabah EL BACHARI, agent comptable à Bogota (Colombie) ;
- M. Saad AKROUD, agent comptable à Koweït (Koweït) ;
- M. Lahoussine TRAFI, agent comptable à Bucarest (Roumaine) ;
- M. Nabil TAZI, agent comptable à Budapest (Hongrie) ;
- M. Abdelilah FAHMI, agent comptable à Djakarta (Indonésie) ;
- M. El Hassan BOUKASBA, agent comptable à Varsovie (Pologne) ;
- M. Abdeljalil EL HAMDOUNI, agent comptable à New Delhi (Inde) ;
- M. Larbi IMOULLAS, agent comptable à Copenhague (Danemark) ;
- M. Driss BOUIH, agent comptable à Libreville (Gabon) ;
- M. Mohamed JATIM, agent comptable à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- M. Ahmed JAAIDI, agent comptable à Mexico (Mexico).

Trésoriers préfectoraux

- Mme Fatima ASAKOUR, trésorier préfectoral de Casa Sud ;
- M. Mohammed EL MATAOUI, trésorier préfectoral de Salé.

Percepteurs

- M. Abdellah ZAARI, percepteur de Boufkrane ;
- M. Taoufik HASNAOUI, percepteur de Rissani ;
- M. Mohammed CHABABE, percepteur de Kasr El Kebir ;
- M. Aziz GHARIB BENZAARI, percepteur de Ribat El Kheir ;
- M. Omar MOUMAD, percepteur de Biougra ;
- M. Semail LAKHDAR, percepteur de Kariat Ba Mohammed ;
- M. Abderrahim ENNAJY, percepteur d'El Attaouia ;
- M. Ahmed ETTAYEBI, percepteur d'Errachidia ;
- M. El Hassane LAMHAOURIK, percepteur de Missour.

Chefs de service

Trésorerie Régionale d'Agadir

Trésorerie Régionale d'Agadir

- Mme Bouchra BENYAICH, chef de service chargé des recettes, de l'activité bancaire et des affaires juridiques.

Trésorerie Préfectorale d'Agadir

- M. Hicham AIT ALI, chef de Service chargé des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Guelmim

- M. Bahi JOUMANI, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Tan Tan

- M. Mohammed L'HOUS, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Tan Tan

- Mme Bouchra ASSASSI, chef de service chargé des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Tiznit

- M. Said HILMI, chef de service chargé des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Régionale de Beni Mellal

- Mme Fatna OUMAIL, chef de service chargé des recettes, de l'activité bancaire et des affaires juridiques ;
- Mme Fatima EL MOUSTAKIM, chef de service des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Mme Siham HAFID, chef de service des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- M. Taoufik KOBBI, chef de service chargé du suivi des dépenses et de la comptabilité.

Trésorerie Régionale de Casablanca

Trésorerie Préfectorale de Casablanca Sud

- M. Mohamed AZZOUZI, chef de service des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Khouribga

- Mme Leila CHERQAOU, chef de service des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Régionale de Fès

Trésorerie Provinciale d'El Hajeb

- M. Abdellah BOUSMARA, chef de service des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Préfectorale d'Ifrane

- M. Lahcen TIDRARI, chef de service des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Khénifra

- M. Rachid TALHA, chef de service des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- M. Abdellah EL GRAOUI, chef de service des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Régionale de Marrakech

Trésorerie Régionale de Marrakech

- M. Moufid EL FARISSI, chef de service chargé du contrôle, de l'audit et de l'inspection.

Trésorerie Préfectorale de Marrakech

- Mme Asmaa EL AYOUBI, chef de service de l'activité bancaire et de la comptabilité.

Trésorerie Provinciale d'El Kelaa des Sraghna

- M. Hafid BIHI, chef de service des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale d'Essaouira

- M. M'hamed ABDELAATI, chef de service chargé des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Safi

- M. Rachid MAROUAZI, chef de service chargé des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- M. Khalid EL KHAYATI, chef de service des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Régionale d'Oujda

- M. Ahmed SELLAH, chef de service du Suivi des recettes, de l'activité bancaire et des affaires juridiques ;
- M. Mustapha ZAHRAOUI, chef de service chargé du suivi des dépenses et de la comptabilité ;
- M. El MILOUD Mahmoudi, chef de service chargé du contrôle, de l'audit et de l'inspection.

Trésorerie Préfectorale d'Oujda

- M. Ahmed CHAKER, chef de service chargé des dépenses des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale d'Al Hoceima

- M. Abdeljalil ZAIDANE, chef de service chargé des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- M. Mohamed ENNOUNI, chef de service chargé des dépenses des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Berkane

- Mme Souad BENABBES, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Nador

- M. El Bahi BOUAMEUR, chef de service chargé des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Taouate

- M. Mahjoub BARAKAT, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Taza

- M. Zouhair BELHAJ, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Régionale de Rabat

Trésorerie Provinciale de Sidi Kacem

- M. Jilali EL BACHIRI, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Régionale de Tanger

Trésorerie Préfectorale de Tanger

- Mme Nawal ARHARBI, chef de service chargé de l'activité bancaire et de la comptabilité.